Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. AN-799-XR — B 22/03/2010

C.1 SETHA STE ETUD TRAV HYDRAULIQUES ADDUCTION

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

144 AVENUE HENRI BARBUSSE

93000 BOBIGNY

D.1 PEUGEOT

D.2 YCBMFC/BX

D.2.1

D.3 BOXER CAB APPROFONDIE — E. VF3YCBMFC11497543

F.1 3500 — F.2 3500 — F.3 6000

G 2250 — G.1 2175

J N1 — J.1 CTTE — J.2 — J.3 FOURGON

C V-010-07-01

P.1 2198 — P.2 88 — P.3 GO — P.6 7

S.1 7 — S.2 — U.1 81

V.2 2625 — V.7 240 — V.9 2003/76B

Y.1 VISITE AVANT LE 22/03/2014

Y.1 323 — Y.2 34

Y.3 0 — Y.4 4

Y.5 2.5 — Y.6 363.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

I 22/03/2010

J.1

J.2

J.3

J.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

AN-799-XR 22/03/2010

2010BJ71856

VF3YCBMFC11497543

PEUGEOT

SETHA STE ETUD TRAV HYDRAULIQUES ADDUCTION

I<RFRAAN799XR8VF3YCBMFC11497543110032260CTTE<<

2FOURPEUGEOT<<<<<<<BOXER<CAB<APP2010BJ7185602

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S09372 14 A : 09/06/2023 AN-799-XR	S09372 14 A : 01/06/2025 POLLU : 01/06/2024 AN-799-XR	S09372 14 A : 01/06/2025 AN-799-XR	SECURITEST A 23/06/2018 AN-799-XR 17562459 2	
S09372 14 A : 20/06/202 4 AN-799-XR	S09372 14 A : 23/06/2019 AN-799-XR	S09372 14 A : 20/08/2021 POLLU : 20/06/202 AN-799-XR	S09372 14 A : 09/06/2023 POLLU : 09/06/2022 AN-799-XR	

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis et; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2010BJ71856

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat